

# « Klimabonus Gemengen »

Révision du régime de subventions pour communes

16 septembre 2025



# Serge Wilmes

Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité



PNEC 2021-2030 (mise à jour 2024) : mesure n°314 (révision et renforcement du régime actuel)

Bénéficiaires : communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes

> Acteurs locaux et régionaux clés pour le climat et la transition énergétique

Financement à travers le Fonds climat et énergie (FCE)

Soutien accru aux autorités locales pour leurs investissements de décarbonation

Poursuite de la dynamique engagée par un régime de subventions encore plus ciblé et plus attractif :

Nouvelles (catégories de) mesures (p.ex. électromobilité; construction saine et durable) et hausse considérable des subsides (p.ex. installations photovoltaïques)

#### Révision alignée aux dispositions du Pacte Climat 2.0 :

- > Poursuite et intensification de la mise en œuvre de mesures à fort impacts
- > Contribution collective aux objectifs nationaux de neutralité climatique

Prise en compte des évolutions communautaires, règlementaires et technologiques



# Jérôme Faé

Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité



#### Nouveau catalogue avec 22 mesures:

#### « Concepts et études »

- n°1 Planification énergétique communale en matière de chaleur, de froid et de production d'électricité renouvelable
- n°2 Concept d'adaptation aux effets du changement climatique

#### « Bâtiments fonctionnels communaux »

- n°3 Construction ou extension d'un bâtiment fonctionnel communal
- n°4 Étude, conseil en énergie et accompagnement des travaux en vue de l'assainissement énergétique durable d'un bâtiment communal fonctionnel existant
- n°5 Assainissement énergétique durable d'un bâtiment communal fonctionnel existant

#### « Efficacité énergétique »

- n°6 Rénovation de l'éclairage public
- n°7 Gestion d'un contrat de performance énergétique pour les infrastructures communales publiques
- n°8 Participation financière à l'investissement dans le cadre d'un contrat de performance énergétique pour les infrastructures communales publiques
- new n°9 Compteurs



#### Nouveau catalogue avec 22 mesures:

#### « Électromobilité »

new n°10 Infrastructure de charge non ouverte au public pour véhicules électriques

new n°11 Acquisition de véhicules utilitaires lourds à émission nulle

#### « Construction durable/saine »

n°12 Contrat et carnet d'entretien des ventilations mécaniques contrôlées (VMC)

n°13 Consultation biologiste de l'habitat lors de projets de construction ou de rénovation majeure

n°14 Mesures et analyses de contrôle après achèvement de la phase chantier pour les nouvelles constructions, les rénovations majeures ou les assainissements essentiels

n°15 Monitoring des paramètres de santé et de bien-être dans les salles de classe communales

n°16 Élaboration d'une analyse du cycle de vie



### Nouveau catalogue avec 22 mesures :

### « Énergies renouvelables »

n°17	Centrale solaire photovoltaïque opérée en mode autoconsommation ou partage
n°18	Pompe à chaleur avec une puissance maximale de 250 kWth dans un bâtiment existant, en remplacement d'une chaudière alimentée au combustible fossile existante
n°19	Chaudière automatique exclusivement aux plaquettes de bois issues de l'entretien des espaces verts et du paysage
n°20	Centrale de cogénération à la biomasse (biomasse solide, biogaz, gaz des stations d'épuration d'eaux usées, gaz de décharge)
n°21	Construction, extension ou modernisation d'un réseau de chaleur ou de froid efficace
n°22	Étude de faisabilité pour des projets d'envergure en matière d'énergies renouvelables



### Bâtiments fonctionnels communaux – mesures n°3, 4 et 5

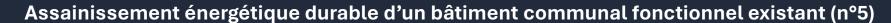
Soutien des communes dans leur rôle précurseur en matière de construction de nouveau bâtiments communaux durables et de rénovation exemplaire du parc immobilier communal

#### Construction ou extension d'un bâtiment communal (n°3)

- > Valorisation des efforts d'optimisation énergétique qui dépassent les exigences légales
  - > 120 €/m² pour les premiers 2.000 m² de SRE ; 60 €/m² pour les m² de SRE dépassant les 2.000 m² ;
  - > plafond de 500.000 € par bâtiment

Étude, conseil en énergie et accompagnement des travaux en vue de l'assainissement énergétique durable d'un bâtiment communal fonctionnel existant

> 50% des coûts éligibles ; plafond de 30.000 €



Alignement aux taux et conditions du régime d'aides révisé « Klimabonus Wunnen »



### Électrification du parc automobile – mesures n°10 et 11

Mesures ciblées pour soutenir la décarbonation de la flotte automobile des communes

#### Infrastructure de charge non ouverte au public pour véhicules électriques (n°10)

- > Investissement dans l'installation d'infrastructure charge destinée à la recharge :
  - Des voitures él. utilisées par les services communaux
  - Des voitures él. privées des agents de la commune
- > 50% des coûts éligibles ; limité à une demande par commune (avec possibilité de plusieurs sites) ; montant maximal de 100.000 € par commune

#### Acquisition de véhicules utilitaires lourds à émission nulle (n°11)

- Investissement pour l'acquisition (achat, location, leasing) de véhicules routiers utilitaires lourds à émission nulle neufs, utilisés par les services de la commune
- > 50% des coûts éligibles ; limité à 5 véhicules par commune ; montant maximal de 400.000 € par commune



# Centrale solaire photovoltaïque – mesure n°17

Accélération du déploiement photovoltaïque et utilisation maximale de la surface en toiture disponible pour des installations photovoltaïques

Opération en mode autoconsommation ou partage

Révision substantielle à la hausse des aides financières ainsi que des puissances éligibles :

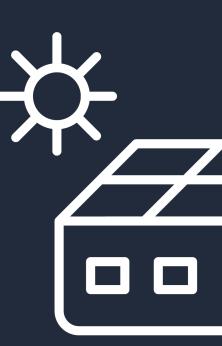
Centrale solaire photovoltaïque montée sur l'enveloppe extérieure d'un ou plusieurs bâtiments ayant une puissance électrique de crête :

> 30 kW <sub>c</sub> * et ≤ 200 kW <sub>c</sub>	50% des coûts éligibles (plafond : 675 €/kW <sub>c</sub> )
> 200 kW <sub>c</sub> et ≤ 500 kW <sub>c</sub>	45% des coûts éligibles (plafond : 505 €/kW <sub>c</sub> )
$>$ 500 kW <sub>c</sub> et $\leq$ 5 MW <sub>c</sub>	40% des coûts éligibles (plafond : 425 €/kW <sub>c</sub> )

Centrale solaire photovoltaïque sous forme d'une ombrière :

> 30 kW <sub>c</sub> et ≤ 5 MW <sub>c</sub>	45% des coûts éligibles (plafond : 990 €/kW <sub>c</sub> )

<sup>\*</sup> Les installations < 30 kW<sub>c</sub> restent éligibles dans le cadre du régime de subventions « Klimabonus Wunnen »



### Réseaux de chaleur et de froid – mesure n°21

Promotion de la mise en place ainsi que de l'extension, de la densification et de modernisation de réseaux de chaleur et de froid efficaces

# Construction, extension ou modernisation d'un réseau de chaleur ou de froid efficace (n°21)

- Puissance thermique totale des installations de production de chaleur ou de froid alimentant le réseau < 12.000 kW. Pour les installations ≥ 12.000 kW, traitement sur dossier
- > Extension des éléments éligibles :
  - Réseaux de froid
  - > Travaux de tranchées et réfection simple
  - > Solutions de stockage thermique
- > 30% des coûts éligibles





### Modalités pratiques et conditions d'octroi des aides

Démarche simplifiée pour l'introduction des demandes d'aides :

Envoi des demandes d'aides sur support numérique au ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité à fce@mev.etat.lu

**Optimisation continue** de la procédure interne afin de garantir un traitement efficace et dans un délai raisonnable des dossiers

Mise à disposition d'un **Guide pratique** afin de mieux identifier les informations à fournir lors de l'introduction des dossiers





# Dates clés et prochaines étapes

6 juin 2025 : Présentation du nouveau régime d'aides dans le cadre de la Journée Pacte Climat

#### 16 juillet 2025:

- Publication de la nouvelle circulaire n°2025-050
- Envoi du guide pratique révisé
- Publication sur le site internet de Klima-Agence : klima-agence.lu/fr/FCE et mise à disposition de formulaires de demande en format PDF interactif

#### Phase transitoire jusqu'au 31 décembre 2025 :

Introduction des demandes d'aides au choix selon l'ancien régime ou le nouveau régime

#### Réunions d'information au sein des communes

12.11 : Dippach ; 20.11 : Ettelbruck ; 25.11 : Roodt-Syr ; 13.01 : Esch-sur-Sûr ; tbd Echternach (sous réserve de modifications)

Klima-Agence est à disposition des communes pour toute demande d'information concernant le nouveau régime d'aides : pacteclimat@klima-agence.lu

# **Fenn Faber**

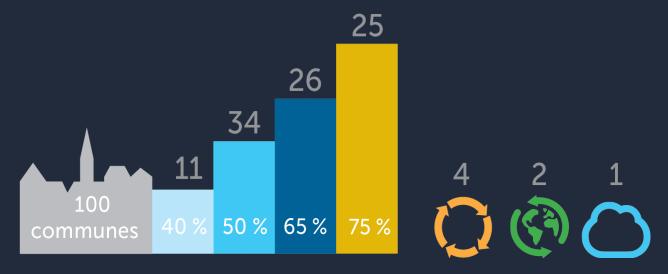
Directeur, Klima-Agence



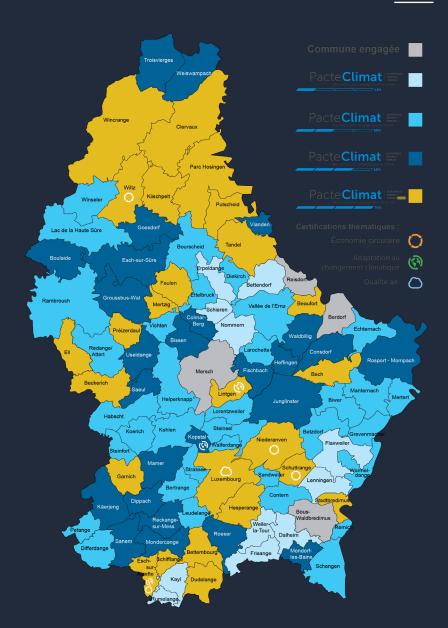
### Le Pacte Climat

Outil clé pour structurer et piloter la politique énergétique et climatique à l'échelle communale

Actuellement 96 communes certifiées



www.pacteclimat.lu/fr/acteur-engage/communes





# Le Pacte Climat



Journée Pacte Climat 2025



# Synergie renforcée avec le Pacte Climat

Contribution collective aux objectifs nationaux de la neutralité climatique

Accompagnement structuré pour les communes

Expertise d'un conseiller climat

Soutien de conseillers spécialisés : rénovation énergétique & économie circulaire

Catalogue de mesures : aperçu complet, appui concret pour la mise en œuvre

Encadrement et suivi continus par Klima-Agence



# Solar Challenge

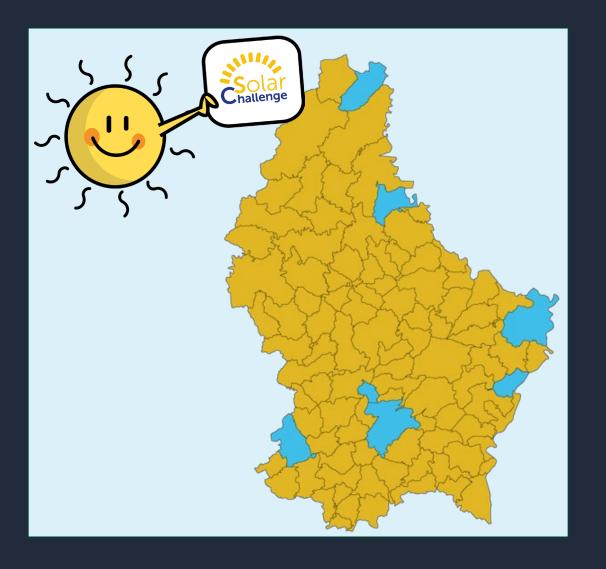
**Objectif :** Encourager le développement de l'infrastructure solaire au sein des communes

**Communes participantes**: 94

Période: octobre 2024 – février 2026

4 catégories

solarchallenge.lu





# Catégorie 1 : Nombre d'installations solaires

#### Résultat intermédiaire

Nombre d'installations solaires < 30 kWc depuis le 1.11.2024 : (par rapport au nombre de bâtiments résidentiels)

1. Niederanven: + 270 installations

2. Garnich: + 76 installations

3. Contern: + 115 installations



Mise à jour : 10 septembre 2025



### Catégorie 2 : Augmentation de la puissance solaire installée

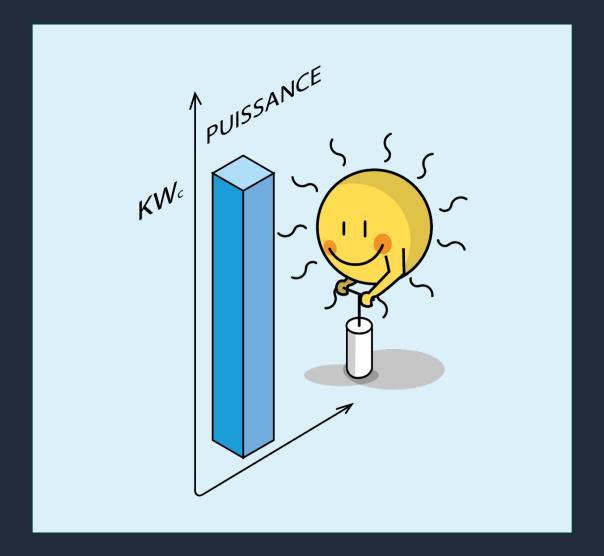
#### Résultat intermédiaire

Augmentation de la puissance solaire installée < 200 kWc depuis le 1.11.2024 : (puissance installée)

1. Niederanven: + 3 584,81 kW

2. Sanem: + 2887,04 kW

3. Junglinster: + 2 793,80 kW



Mise à jour : 10 septembre 2025



# Catégorie 3 : Augmentation de la puissance solaire installée par rapport au potential de la commune

#### Résultat intermédiaire

Augmentation de la puissance solaire installée par rapport au potentiel de la commune défini dans le cadre du Pacte Climat :

1. Colmar-Berg: 49,58 %

2. Contern: 32,82 %

3. Junglinster: 31,67 %

Mise à jour : 10 septembre 2025

# **Fréd Ternes**

Bourgmestre de la commune de Niederanven



# Le bâtiment de l'école "Am Sand"



Avant



# Le bâtiment de l'école "Am Sand"





Après



# Concept énergétique

#### **Optimisation du rapport A/V**

surface extérieure / volume du bâtiment

#### Double façade en verre située en amont

- évacuation de l'air chaud en été par le toit
- en hiver, utilisation du rayonnement thermique pour chauffer naturellement

Lamelles rétroréfléchissantes dirigent la lumière vers l'intérieur

#### Appareils de ventilation avec récupération de chaleur

réduction des besoins énergétiques pour le chauffage

Le toit a été largement végétalisé



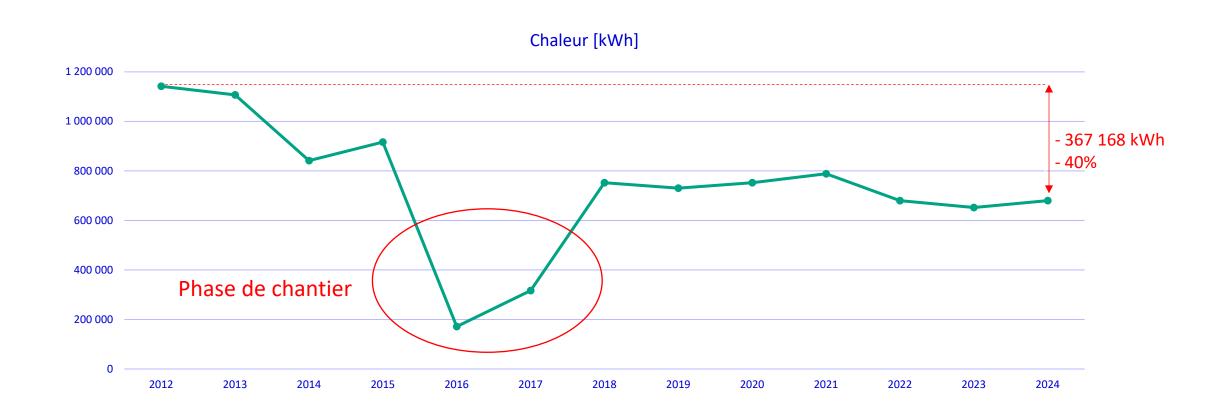
# Concept énergétique

#### Le choix des matériaux s'est basé sur le principe de la recyclabilité

- pas de matériaux composites
- les matériaux pouvant être réintroduits dans le cycle des matières recyclables, neutres en CO2
- les éléments de façade en bois ont été remplis de cellulose, qui pourra être réutilisé lors d'une démolition ultérieure

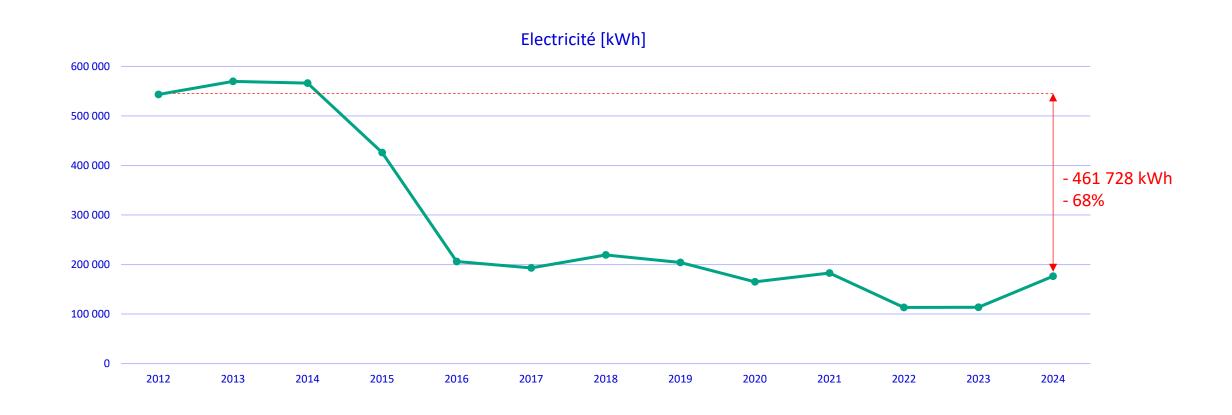


# Économies Énergétiques





# Économies Énergétiques



# Merci pour votre attention

